



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 3 février 2026

Délibération n° 2026-09

Nombre de membres :

En exercice : 18
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 29 janvier 2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 29 janvier 2026

Secrétaire de Séance : Bertrand GAULÉ

Présents: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN -- Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ – Thomas RIGAUD a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ - Charlotte PIERRAT a donné pouvoir à Franck BAULAN

Absent (s): Marylène CELLIER - David OHANNESIAN - Caroline VITAL

Objet : Autorisations donnée à Monsieur le Maire pour déposer une demande de permis de construire – ERP

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives aux établissements recevant du public (ERP) et à l'accessibilité des personnes handicapées ;

Vu le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) applicable sur le territoire de la commune ;

Vu le projet de réfection de la cour de l'école, établissement recevant du public communal de type R4, 4^e catégorie, dénommé école Saint-Exupéry situé 13 rue des Monts à Sainte-Consorce (69280).

Considérant que ce projet, relevant du domaine communal, nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire assortie d'un dossier spécifique ERP (sécurité incendie et accessibilité) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme concernant les biens communaux et les ERP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 15 – suffrages exprimés : 15 - Abstention : 0 Pour : 15 – Contre : 0

- Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de permis de construire relative au projet de réfection de la cour de l'école concernant l'établissement recevant du public communal de type R4, 4^e catégorie, situé 13 rue des Monts à Sainte-Consorce (69280)
-

- Autorise Monsieur le Maire à déposer simultanément ou ultérieurement toute demande d'autorisation de travaux au titre des établissements recevant du public, ainsi que les dossiers afférents à la sécurité incendie et à l'accessibilité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme et ERP, y compris toute demande de pièces complémentaires ou modificatives.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*